

**A.B.V**  
Société À Responsabilité Limitée  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : 7 boulevard Rocheplatte  
45000 ORLEANS  
490 929 882 RCS ORLEANS



**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 10 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le dix juin, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| - Monsieur Abdeslam BARJI, propriétaire de .....      | 76 parts  |
| - Madame Fatima BARJI, propriétaire de .....          | 24 parts  |
| <hr/>                                                 |           |
| soit un total de .....                                | 100 parts |
| sur les cent (100) parts composant le capital social. |           |

Monsieur Abdeslam BARJI préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

EBF AB

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social du 7 boulevard Rocheplatte - 45000 ORLEANS au 53 route de Blois - 45740 LAILLY EN VAL, à compter du 10 juin 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

#### **"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL"**

*Le siège social est situé :  
53 route de Blois - 45740 LAILLY EN VAL."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé et l'associée.

